

SEQUANA

Boulogne Billancourt, le 3 mai 2018

Communiqué de presse

Mise à disposition et consultation des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 24 mai 2018

L'assemblée générale des actionnaires de Sequana se tiendra **le jeudi 24 mai 2018 au centre de conférences situé 32 rue Monceau, 75008 Paris, à 10 heures 30 précises.**

L'avis de réunion contenant l'ordre du jour, le projet des résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote de ladite assemblée a été publié le 16 avril 2018 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

L'avis de convocation, contenant le texte des résolutions ainsi que l'ensemble des documents et renseignements prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du code de commerce, est tenu à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires et peut être consulté sur le site internet de Sequana ([www.sequana.com/Finance/Actionnaires/Assemblée générale](http://www.sequana.com/Finance/Actionnaires/Assemblée_générale)). Cet avis sera envoyé à tous les actionnaires dont les titres sont inscrits sous la forme nominative et fera l'objet d'une publication au BALO le 7 mai 2018. Il est complété d'un addendum suite à la réception d'une demande d'inscription de nouvelles résolutions, également disponible dans les mêmes conditions.

Les documents et informations prévus par l'article R. 225-73-1 du code de commerce sont également consultables sur le site internet de la société dans la rubrique « actionnaires / assemblées générales ».

Le document de référence 2017 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 27 avril 2018 sous le n° D.18-0438 est accessible sur le site internet de Sequana ainsi que sur celui de l'AMF et tout actionnaire peut en demander l'envoi par voie postale.

Relations actionnaires : 01 58 04 22 80 – E-mail : contact@sequana.com – www.sequana.com